



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Dans le cadre du  
**Contrat local d'éducation artistique nouvelle  
génération (CLEA+),**

la Communauté urbaine de Dunkerque

en partenariat avec

la Direction régionale des affaires culturelles des  
Hauts-de-France,  
le Rectorat de l'académie de Lille,  
la Direction des services départementaux de l'éducation nationale  
du Nord,  
lance

**UN APPEL À CANDIDATURES**  
en direction des artistes de tous les domaines  
d'expression

en vue d'une **résidence-mission** identifiée comme **douce et durable**  
se déployant du **27 janvier au 13 juin 2025**,

en faveur des équipes et des partenaires du pôle  
**Démocratie locale et Éducation Populaire de la  
Communauté urbaine de Dunkerque,**

**Date limite d'envoi des candidatures :**  
**26 mai 2024 inclus**

# CADRE DE LA RÉSIDENCE-MISSION : UN CLÉA DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, la communauté urbaine de Dunkerque s'est fixée comme objectif ambitieux de généraliser l'éducation artistique et culturelle, pensée tout au long de la vie, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnels de la culture, du champ social et de la vie associative (au sens large) qui le composent.

La communauté urbaine de Dunkerque a ainsi mis en œuvre, en collaboration avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France et le rectorat de l'académie de Lille un contrat local d'éducation artistique (CLEA), pour les périodes 2012-2015 puis 2016-2018. Par la suite, elle a formulé le souhait de poursuivre une action "post-CLEA" en s'étendant à tous les âges de la vie, permettant, par le biais de résidences-mission, de favoriser des rencontres et des expériences artistiques fortes entre les habitants du territoire intercommunal et des artistes invités à cet effet.

La période 2024-2027 sera l'occasion de lancer un CLEA "nouvelle génération" permettant de poursuivre le développement du dispositif, en laissant notamment la place à de nouvelles expérimentations, afin d'élargir les publics et les actions menées. Dans ce cadre, une expérimentation artistique, préfiguratrice d'une future mission d'appui artistique à destination du champ de la santé et du handicap sera déployée dès l'automne 2024.

Par ailleurs, une première résidence-mission identifiée comme "douce et durable" a été mise en place dès le premier semestre 2024. Celle-ci s'appuie sur plusieurs partenaires du territoire, nommées "structures marraines" qui jouent le rôle d'accompagnateurs privilégiés de l'artiste en résidence.

Les premiers retours d'expérience pointent cependant la nécessité d'orienter cette résidence vers une communauté professionnelle, plus resserrée, experte sur ces questions de transition écologique et travaillant avec des publics larges. Cette présence artistique permettra aux professionnels d'utiliser de nouveaux champs artistiques pour diversifier les approches et les méthodes et renforcera le sentiment d'attachement au territoire dans l'optique de vouloir le préserver davantage.

L'appel à candidatures dont il est question ici provient directement de ces retours d'expérience.

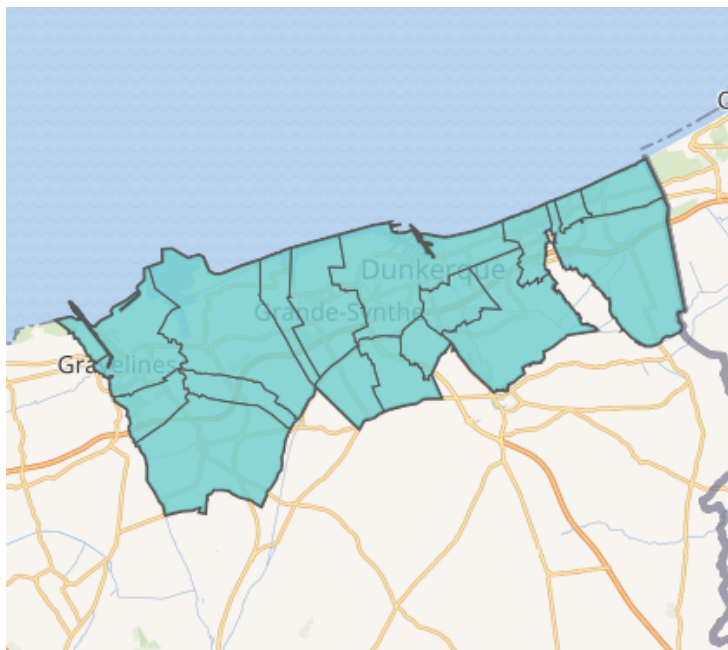
Cette résidence-mission "douce et durable" est proposée par la communauté urbaine de Dunkerque, en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France. Elle est ouverte à des **artistes de tous domaines d'expression artistique**.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, dans ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Voir le document annexe : « qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » [à télécharger sur le site de la Drac Hauts-de-France](#)

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence- mission, compte une population d'environ 200 000 habitants dont environ 25% d'âge scolaire. Il regroupe 17 communes et communes associées étendues sur 30 kilomètres, depuis le département du Pas- de-Calais jusqu'à la frontière belge : Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Grand Dunkerque (Dunkerque, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer), Ghyvelde- Les Moères, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-George-sur l'Aa, Tétéghem-Coudekerque-Village, Spycker et Zuydcoote.



Les fortes transitions qui touchent ce territoire, polder développé dès le Moyen Age (avec des enjeux majeurs liés à l'eau douce et l'eau de mer) et aujourd'hui grande plateforme industrialo-portuaire ont imposé de réinterroger son modèle de développement pour mieux anticiper les mutations économique, environnementale, sociale et même sociétale et incarner la ville du futur. Véritable laboratoire de l'innovation sociale et de la ville durable, la communauté urbaine de Dunkerque invente et innove dans tous les domaines, toujours pour le bien-être de ses habitants : reconversion industrielle, renforcement du centre-ville d'agglomération, développement touristique...

Le territoire dunkerquois est à l'aube d'une période de renaissance historique, plus forte encore que celle connue dans les années 60. La transformation du Dunkerquois engagée il y a tout juste 10 ans se concrétise aujourd'hui par l'implantation de nouvelles filières industrielles et l'arrivée de 20 000 emplois nouveaux, dans une dynamique écologique et économique.

Cette trajectoire s'accompagne à l'échelle citoyenne de dispositifs « Eco-gagnants » qui restituent du pouvoir d'achat, au premier rang desquels la gratuité du bus. De nouvelles politiques publiques ont été engagées ces dernières années en matière d'accès aux soins, au logement, à une alimentation locale, une énergie décarbonée, un développement culturel et une offre éducative performante et équitable.

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté urbaine de Dunkerque, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : <http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/> <http://www.dunkerque-culture.fr/>

# LE PÔLE DÉMOCRATIE LOCALE ET ÉDUCATION POPULAIRE

## A. Nos lieux

Le pôle Démocratie locale et Education Populaire de la communauté urbaine de Dunkerque propose à travers différents lieux d'éducation populaire – Bio-Topia, la Halle aux sucres et le Palais de l'Univers et des Sciences - la mise en résonance à l'échelle territoriale des enjeux de transformations écologiques et solidaires et le passage à l'action. Pour cela, il développe des programmes transversaux éducatifs et participatifs, inclusifs et variés, qui entrecroisent les champs des sciences, du vivant et des questions de société.

La B.A, bourse aux associations ; lieu d'engagement citoyen de la ville de Dunkerque, complète depuis peu ces établissements : un lieu d'expression et de temps fédérateurs (rencontres, ateliers, forums...) organisés à des rythmes réguliers pour que ville et associations, mais aussi les associations entre elles, puissent échanger et s'adapter ensemble aux nouvelles données d'un monde en pleine évolution.

## B. Penser ensemble nos villes et paysages de demain

Pour embarquer la population, des programmes transversaux sont proposés, en s'appuyant sur la culture et les sciences comme levier de compréhension et d'adhésion. Des programmes hybrides articulent sciences, culture, art et loisirs pour explorer de manière active les champs de transformation de la société face aux enjeux climatiques et aux limites planétaires. Expositions, workshops, balades, spectacles, conversations, événements dans l'espace public, design thinking... : autant de portes d'entrées pour renforcer la capacité d'agir des acteurs locaux, habitants, groupes, associations, entreprises, institutions... Tous les aspects de la vie quotidienne et de l'organisation sociétale font l'objet de programmes éducatifs inédits, sur-mesure, ludiques pour favoriser l'accès par le plus grand nombre mais aussi pour créer une culture partagée de l'action, embarquer la population et travailler dès aujourd'hui l'adaptation de nos vies de manière joyeuse et désirée.

Dans et hors-les-murs, une série de temps forts et de résonances irriguent la vie culturelle (tels que Gigapuce, le Village du Futur ou le Parcours aux merveilles) des habitants qui sont ainsi au fait des transformations et des impacts recherchés et peuvent alors exercer leur pouvoir citoyen éclairé. Ces temps sont autant d'invitations à imaginer des solutions concrètes pour répondre à cette exigence et embarquer tous les publics.

La résidence-mission "douce et durable" pourra prendre appui sur des collectifs déjà constitués, de différents âges et horizons, tels que les équipes de professionnels des équipements (PLUS, BioTopia et Halle aux sucres), des associations d'habitants, les jeunes ambassadeurs du climat, d'autres associations de jeunes militants du territoire, des éco-délégués, des professionnels de différents champs (industrie, culture, éducation,...) des étudiants futurs ingénieurs ou urbanistes... dans un objectif ensuite de résonance auprès de leurs cercles et publics et dans une logique d'éducation populaire, de transmission de pair-à-pair.

## C. Une expertise pour accompagner l'artiste dans cette aventure !

Grâce à son expertise dans les formats actifs et d'échange pour tracer ensemble une vision désirable, le pôle pourra également accompagner l'artiste dans la compréhension du territoire et ses enjeux mais également dans le développement de temps communs et de partage à infuser dans l'ensemble de sa résidence.

Pour en savoir plus sur le pôle Démocratie locale et Éducation Populaire, nous vous invitons à consulter ces liens : [Changer la vie ensemble \(changer-la-vie-ensemble.com\)](https://changer-la-vie-ensemble.com), et les réseaux sociaux des équipements Le Plus, Bio-Topia, et Halle aux sucres.

# À PROPOS DU PRÉSENT APPEL À CANDIDATURES

Il est recherché en vue d'une résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, **un artiste professionnel de tous domaines d'expression artistique, et dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine.**

Cette mission est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle. Elle est appelée à venir soutenir et fédérer un réseau de professionnels autour d'une présence artistique en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence. En l'occurrence, l'artiste travaillera exclusivement avec les équipes et les publics du pôle Démocratie locale et Éducation Populaire de la Communauté urbaine de Dunkerque.

## A. Objectifs de la résidence "douce et durable"

- Outiller et faire découvrir de nouvelles manières de sensibiliser aux équipes de professionnels ;
- Sensibiliser aux singularités du territoire et aux enjeux de transformation écologique et sociale dans un contexte d'urgence climatique ;
- Imaginer avec les habitants un avenir plus respectueux de l'environnement et du territoire ;
- Créer des espaces de réflexion propice à l'expérimentation sensible de l'environnement permettant aux habitants de redécouvrir le territoire et de susciter l'envie d'agir pour un rapport plus responsable et plus poétique au vivant ;
- Renforcer l'attachement des habitants à leur territoire ;
- Proposer des temps de résonance qui se caractérisent par une pédagogie active, centrée sur l'apprentissage par le projet, et par la forte transdisciplinarité du projet et de ses participants pour favoriser l'émancipation et le pouvoir d'agir citoyens ;
- Proposer des temps d'échange et de partage lors de restitutions.

Sur la forme, l'artiste sera tenu de favoriser une démarche de réemploi de matériaux. Il s'engagera également à favoriser le "faire soi-même". Les achats de matériel dans le cadre de ses projets devront autant que possible, se faire dans des ressourceries ou des lieux de "seconde main".

L'artiste privilégiera également une mobilité douce sur le territoire (bus gratuit, vélo, etc.) et organisera son planning de manière à utiliser le moins souvent possible la voiture.

## B. Éligibilité

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- Être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission ;
- Inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine ;
- Avoir une sensibilité ou déjà avoir traité les sujets de transition dans le cadre de sa pratique artistique.
- Entretenir des relations fortes dans son approche artistique avec les enjeux de transition au sens large
- Avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production ;
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

L'artiste est invité à formaliser dans le dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre son univers artistique et les spécificités du territoire de la CUD, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

L'artiste retenu est invité à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. Il privilégiera également une mobilité douce sur le territoire (bus gratuit, vélo, etc.) et organisera son planning de manière à utiliser le moins souvent possible la voiture. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est porté à la connaissance de l'artiste candidat que, dans le cadre du CLEA, trois autres résidences-mission (deux artistiques et une autre confiée à un journaliste) sont appelées à se déployer en simultanée. Des interactions entre ces résidences sont tout à fait possibles voire encouragées.

## CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **27 janvier au 13 juin 2025**. Il s'agit d'une **résidence de quatre mois pleins, consécutifs, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours ouvrés) sont à répartir sur la période de résidence.**

Le calendrier se déroule de la façon suivante :

- **La semaine d'immersion sur le territoire du 14 au 18 octobre 2024.** Cette semaine prévoit l'organisation de temps de rencontres qui permettront à l'artiste de découvrir les équipes et partenaires du pôle Démocratie locale et Éducation Populaire (Halle aux sucres, Bio-Topia, PLUS, Maisons de quartiers, etc.) ;
- **La phase de déploiement d'une durée de 16 semaines 1/2 réparties du 27 janvier au 13 juin 2025.**

# CONDITIONS FINANCIÈRES

Les contributions respectives de la Communauté urbaine de Dunkerque et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels du pôle démocratie locale et éducation populaire, leurs publics et leurs partenaires, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion sur les lieux de loisirs, de travail, etc.

**Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.**

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

**Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.**

**Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé.** Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

## Frais annexes

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge, ainsi qu'un défraiement forfaitaire mensuel de 300 euros net pour couvrir les déplacements sur le territoire. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

## ACCOMPAGNEMENT

C'est la communauté urbaine de Dunkerque et plus précisément la direction de la culture qui a accepté d'être, en lien étroit avec le pôle Démocratie locale et Éducation populaire, l'opératrice de l'action. A ce titre, elle :

- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible et suit également la relation aux médias ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (logement, paiement de l'artiste, gestion du budget, etc.) et son suivi.

En parallèle, le pôle Démocratie locale et Éducation populaire accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire, des équipes et des partenaires.

## FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Les artistes intéressés par cet appel sont invités avant toute chose :

- À prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « *qu'est-ce qu'une résidence-mission ?* » à télécharger [sur le site de la DRAC Hauts de France](#). Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible ;
- À bien appréhender les données territoriales détaillées dans les onglets « *à propos du présent appel à candidatures* » et « *cadre de la nouvelle résidence-mission d'appui artistique : un CLÉA nouvelle génération* », ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.

Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, un **dossier au format PDF** comprenant :

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre abordera également les pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques (\*\*)
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique ;
- Un curriculum vitae ;
- Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises / coût total employeur ;
- Une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

**(\*\*). Il n'y a aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.**



L'envoi se fait par **courriel**, en un seul fichier au format PDF, à l'adresse suivante :



[clea@tud.fr](mailto:clea@tud.fr)

Objet : CLEA DD 2025 - nom de l'artiste

Ceci pour le **26 mai 2024**, dernier délai.

Dans le cas où l'artiste candidat souhaitant enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ses pièces, par voie postale à l'adresse suivante :



**Communauté urbaine de Dunkerque**

**Direction de la Culture**

**À l'attention de Marie-Noëlle VERMEULEN**

Pertuis de la Marine

BP 85530 - 59386 Dunkerque Cedex 1

Tel : 03 28 24 54 21

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront **le 28 juin 2024**, dans l'après-midi.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

## ANNONCE DE L'ARTISTE RETENU(E)

Un comité de sélection composé de représentants :

- De la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral (direction de la culture et pôle démocratie locale et éducation populaire) ;
- De la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts de France ;
- De représentants de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de l'académie de Lille.

se réunira **courant juin**. Le choix définitif de l'artiste-résident(e) étant annoncé, au plus tard, **début juillet 2024**.

## POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Adressez vos courriels ou appels à :



**Marie-Noëlle VERMEULEN**

Coordinatrice CLÉA

Direction de la culture

**Communauté Urbaine de Dunkerque**

[marie-noelle.vermeulen@tud.fr](mailto:marie-noelle.vermeulen@tud.fr)

Tel : 03.28.24.54.21